ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DU FOYER RURAL SAISON 2021/2022



(du 27 septembre 2021 au 30 juin 2022 hors vacances scolaires et SAUF mentions contraires)

RENSEIGNEMEN	TS FAMILLE OU INDIVIDUEL:
Parent 1 / responsable légal /	inscription individuelle :
Civilité	Nom
Prénom	
Date de naissance/	
	Ville :
	/ Mobile// *
E-mail	*
Parent 2:	
Civilité	Nom
Prénom	
Date de naissance/	
Adresse	
Code postal :	Ville :
Tel fixe///	/ Mobile// *
E-mail	*
*Les informations concernant	les cours (absence, rattrapage) sont communiqués par mail et SMS.
Enfant(s) :	
Nom	
Prénom	Prénom Date de naissance//
Garçon fille	Garçon fille
Nom Prénom	
Date de naissance/	
Garçon fille	Garçon fille
Nom	
Prénom	
Garçon fille	Garçon fille
CARIE D'ADHESION: (Tout me	embre du Foyer Rural, participant ou non aux activités, doit être à jour de sa cotisation)
Carte familiale 24€	Carte individuelle 11€
(à partir de 3 personnes)	adulte ou enfant (Stage, sortie ponctuelle)

om de l'activité	Nom et prénom de l'inscrit	Tauif de Verri 117	(tarif annuel)
(1 par case)		Tarif de l'activité	,
			Ensemble vocal120 €
			Djembé ^{3/4} h (30 semaines)122 €
			Batterie 1 h (30 semaines)439 €
			Batterie ^{3/4} h (30 semaines)331 €
			Batterie ^{1/2} h (30 semaines)222 €
			Atelier crochet50€
			Théâtre enfants60€
			Théâtre d'impro120€
			Yoga [*] 120€
			Danse enfants*120€
			Zumba Enfants*105€
			Zumba Adultes*105€
			*Pour ces activités vous (
			vez fournir un Certificat mé
			cal (valable 3 ans) OBLIG
			TOIRE dès la PREMIE SEANCE ou dans l'interva
			remplir le questionnaire n
	TOTAL		dical Cerfa 15699*
	TOTAL =		
			YOGA/DANSE/ZUMBA Date de certificat médic
N			
Pour certai	nes activités à effectif limit	té, les demande	s seront traitées par
	ordre d'arrivée du	dossier <u>complet</u>	<u>.</u>
DIT A L'IMAGI	F •		
J'autorise pour les per		Je n'autorise pas pour le	s personnes suivantes :
			. prénom :
	,		. prénom :
	, i		. prénom :
nom :	·		. prénom :
	prénom :		
nom :	éos sur tous supports y compris le site internet (

4	$\overline{}$	-
•		
	_	

PAIEMENT:

REPORTS PAGES PRÉCÉDENTES:

ADHÉSION (page 1)	
TOTAL ACTIVITÉS (page 2)	
TOTAL A PAYER =	

Pour les moyens de paiement par chèque, possibilité de payer en 3 fois (les chèques sont encaissés en novembre, mars et juin).

> L'adhésion est à reporter sur le premier chèque. Merci de diviser en part entière (pas de centimes !@)

Moyen de paiement	Montant pour chaque moyen de paiement
☐ Chèque	
Banque: Chèque 1	
Banque: Chèque 2	
Banque: Chèque 3	
☐ Espèces	
☐ Chèques vacances	
Autres. Préciser :	
TOTAL =	

Avez-vous vérifié que la rubrique « droit à l'image » est bien renseignée ?



ainsi que le règlement intérieur du Foyer :

Carte d'adhésion a	u Fover R	tural obligatoire	nour toutes	les activités n	ronosées ·
carte a dancsion a	u i Oyci ix	idi di Obligatoli C	pour toutes	ics activites p	TOPOSCCS .

_

- Carte familiale (à partir de trois personnes)
- Carte individuelle adulte ou enfant
- Carte individuelle à la journée
3,50 €

- ⇒ Le paiement pour les activités se fait pour la saison. Une <u>séance d'essai</u> par activité est possible pour toute nouvelle inscription. Elle nécessite l'établissement d'une assurance journée (3.50 €) remboursable en cas d'adhésion définitive. A l'issue de cette première séance d'essai, l'inscription à l'activité engage la participation de l'adhérent pour toute l'année.
- ⇒ <u>Le nombre de participants</u> est limité par activité. Par ailleurs, le Foyer Rural se réserve le droit de supprimer une activité si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- L'accès aux activités sportives est autorisé aux adhérents qui auront fourni les <u>documents médicaux</u> nécessaires (certificat médical, CERFA N°15699*01). Le Foyer Rural ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident lié à des problèmes médicaux non signalés avant ou pendant la saison.

La visite médicale pour pratiquer le sport a pour objectif de dépister des pathologies pouvant induire un risque vital ou fonctionnel grave, favorisé par cette pratique.

- ⇒ **La responsabilité du Foyer Rural est strictement limitée à la durée de l'animation**. Aucune surveillance n'est effectuée avant et après l'animation.
- Afin que les enfants mineurs ne soient pas laissés seuls, les parents ou responsables légaux doivent les accompagner jusqu'en salle de cours et s'assurer de la présence de l'enseignant.
- ⇒ En cas de retard ou d'absence imprévue de l'animateur, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou responsables légaux. Ni les animateurs, ni les membres du Foyer Rural ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'accident.
- ⇒ En cas d'absence d'un animateur, les cours sont rattrapés pendant la saison et peuvent être programmés pendant les vacances et/ou en dehors des jours et horaires habituels de l'activité, ils sont définis en fonction des possibilités de l'animateur et de la disponibilité des salles de cours. Seuls les cours non-rattrapés pendant la période d'activité du foyer pourront être remboursés à la demande des adhérents.
- ⇒ Le Foyer Rural ne peut être tenu responsable des vols ou disparitions d'objets pendant les activités qu'il organise.
- ⇒ Aucune inscription ne sera acceptée en cas de dossier incomplet. L'inscription à une activité engage la participation de l'adhérent pour la période d'activité du foyer. Le remboursement éventuel des activités se fera uniquement sur présentation d'un justificatif médical ou professionnel, l'adhésion au Foyer et tout trimestre commencé étant dû en entier.

Le fonctionnement du foyer Rural repose sur des bénévoles qui vous accueillent lors des inscriptions et qui sont présents toute l'année pour la gestion des activités ainsi que pour l'organisation de manifestations ponctuelles ; si vous souhaitez apporter votre contribution à la vie du village, n'hésitez pas à nous contacter et à venir rejoindre l'équipe.

Notez que les activités seront dépendantes des contraintes sanitaires: taille du groupe, masque, gel, distanciation, désinfection et ventilation des locaux, report des séances voire suspension ou annulation.

Fait à	
Le	
Signature (précédée de la mention	

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

